

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Kitchen Equipment Alert	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0125-13IM01/A	Date 2013-11-01
Client Reference No. - N° de référence du client W0125-13-IM01	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-650-6206	
File No. - N° de dossier KIN-3-40115 (650)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-12-16	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Rombough, Lori	Buyer Id - Id de l'acheteur kin650
Telephone No. - N° de téléphone (613) 545-8061 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 8 Wing Trenton 46 Portage Dr ASTRA Ontario K0K3W0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics
et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents

Liste des annexes

- Annexe **A** Besoin
Annexe **B** Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Les Stations des Forces canadiennes (SFC) Alert et Eureka du ministère de la Défense nationale (MDN) situées au Nunavut requièrent la fourniture et la livraison de divers types d'équipement commercial de cuisine, notamment :

- 1.1 un (1) lave-vaisselle encastré;
- 1.2 un (1) lave-vaisselle à réservoir unique avec convoyeur de paniers pour pré lavage (environ 66 po);
- 1.3 deux (2) four combi.

La livraison de ces appareils doit se faire à la Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton située à Trenton, en Ontario, pour le transport subséquent par le MDN à la SFC Alert et à la SFC Eureka.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord de libre-échange entre le Canada et Columbia (ALECC), l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) et l'Accord de libre échange Canada - Pérou (ALECP).

3. Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales

Ce marché est réservé pour les bénéficiaires d'une ou des ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes: [Entente sur la revendication territoriale des Inuits du Nunavut](#)

4. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copy papier)

Section III : Attestations (1 copy papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent fournir les spécifications (feuilles spécification.) de l'équipement proposé. Si aucune de ces spécifications requises (s) est / sont pas fournies avec la soumission, le soumissionnaire aura 3 jours pour présenter, à la demande de TPSGC, ou la soumission sera jugée non conforme.

1.1.2 Critères techniques cotés

Les propositions seront évaluées en tenant compte des « options à valeur ajoutée » de chaque produit, comme il est expliqué à l'annexe A. Les soumissionnaires qui démontrent que leur produit respecte les critères des options à valeur ajoutée recevront une réduction pour chacun des critères respectés, jusqu'à un total de **22%** de réduction qui sera appliqué au prix calculé total (aux fins d'évaluation seulement).

N° de produit	DESCRIPTION	Pourcentage de réduction
PR1	5.1.1 Lave-vaisselle encastré	
1.1	Dispositif de tempérage de l'eau de drainage (préinstallé)	3
1.2	Rinçage à l'eau froide	1
PR2	5.1.2 Lave-vaisselle à réservoir unique avec convoyeur de paniers pour pré lavage de 66 po (1676 mm)	
2.1	Récupération de chaleur	2
2.2	Réservoir double de rinçage (ou réservoir de rinçage avant le rinçage final) pour réutiliser l'eau du rinçage final et l'agent de rinçage, pour ajouter des éléments de chauffage supplémentaires et pour réduire au minimum la consommation d'eau	2

N° de produit	DESCRIPTION	Pourcentage de réduction
2.3	Panneaux inférieurs et capots isolés avec paroi double en acier inoxydable et un isolant d'au moins R3	2
2.4	Dégagement vertical interne suffisant pour recevoir des plaques de pâtisserie de 18 po x 26 po	2
2.5	Portes à charnières pivotantes étanches et isolées	2
2.6	Dispositif de tempérage de l'eau de drainage (préinstallé)	3
PR3	5.1.3 Four combi électrique	
3.1	Éclairage intérieur DEL	1
3.2	Sonde centrale intérieure avec au moins quatre (4) points de commande	1
PR4	Tous les produits : Garantie prolongée, pour les pièces seulement, de deux ans.	3
	TOTAL	22

1.3 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP).

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexes «A».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/ach-fra.jsp)(<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/ach-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Période de garantie

L'article 09 des conditions générales 2010A est modifié en remplaçant la période de 12 mois par :

deux (2) lave-vaisselle: 2 ans de garantie minimum pour les pièces seulement

deux (2) four combi: 2 ans de garantie minimum pour les pièces seulement

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 24 mars 2014.

4.2 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP)

Du ministère de la Défense nationale (MDN) Base des Forces canadiennes Trenton (Ontario) 30 East North Star Drive, bâtiment 66, K0K 3W0

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0125-13IM01/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0125-13-IM01

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-3-40115

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin650
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Lori Rombough
Titre: Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction: région de l'Ontario
Adresse: 86, rue Clarence, 2^e étage, Kingston (Ontario)

Téléphone: 613-545-8061
Télécopieur: 613-545-8067
Adresse de courriel: Lori.Rombough@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est: **à indiquer au moment de l'attribution du contrat**

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Téléphone _____

Télécopieur. _____

Courriel: _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix unitaire(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de unitaires fermes, selon un montant total de _____ \$ (**à indiquer au moment de l'attribution du contrat**). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limitation de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

7. Instructions relatives à la facturation

Contractor must submit an invoice in accordance with the section entitled "Invoice Submission" of the general conditions. Invoice cannot be submitted until all work is completed.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du (**à indiquer au moment de l'attribution du contrat**)

ANNEXE A – Besoin

1. Les Stations des Forces canadiennes (SFC) Alert et Eureka du ministère de la Défense nationale (MDN) situées au Nunavut requièrent la fourniture et la livraison de divers types d'équipement commercial de cuisine, notamment :

- 1.1 un (1) lave-vaisselle encastré;
- 1.3 un (1) lave-vaisselle à réservoir unique avec convoyeur de paniers pour pré lavage (environ 66 po);
- 1.4 deux (2) four combi.

La livraison de ces appareils doit se faire à la Base des Forces canadiennes (BFC) Trenton située à Trenton, en Ontario, pour le transport subséquent par le MDN à la SFC Alert et à la SFC Eureka.

2. Documents applicables

L'entrepreneur doit fournir au responsable technique toutes les spécifications relatives aux appareils, y compris les bulletins techniques, les manuels techniques, les directives de manutention, d'entreposage et d'installation, de même que les fiches techniques. Ces documents peuvent être envoyés électroniquement.

3. Certificat de conformité

Les produits livrés doivent être accompagnés d'un certificat de conformité indiquant qu'ils respectent toutes les spécifications et exigences de rendement, qu'ils sont conformes aux dessins et qu'ils respectent les exigences relatives à l'espace nécessaire convenu.

4. Exigences relatives à la garantie

L'entrepreneur doit fournir tous les services relatifs à la garantie applicable, expliqués en détail en 3.2, à la partie 6. 2.

5. Rendement

5.1 Exigences minimales

Tous les appareils doivent respecter les exigences acceptables MINIMALES.

****Remarque****

- 1. Les photos qui figurent dans le coin supérieur droit des pages sont fournies à titre de référence seulement et ne constituent en aucun cas une représentation du produit souhaité.

5.1.1 Lave-vaisselle encastré

Généralités

Le lave-vaisselle encastré doit pouvoir laver au moins 30 paniers par heure et avoir une hauteur totale d'au plus 889 mm (35 po). Le lave-vaisselle doit être conçu pour être installé sous les surfaces prévues pour la préparation des aliments. Il doit fonctionner selon un mode de désinfection à l'eau chaude et donc, être doté d'un surchauffeur interne.



Le lave-vaisselle doit respecter les exigences et caractéristiques minimales énoncées ci-après :

Configuration

Le lave-vaisselle doit :

- avoir les dimensions maximales suivantes : 860 mm de hauteur x 615 mm de largeur x 644 mm de profondeur (33,9 po x 24 ¼ po x 25,4 po);
- utiliser des paniers standards de 508 mm x 508 mm (20 po x 20 po);
- être doté d'un surchauffeur électrique intégré permettant une hausse de la température de 70 degrés;
- comporter un bloc de commande avec des dispositions pour les points de raccordement des produits chimiques;
- être doté d'un robinet régulateur de pression standard et d'une crépine installée sur la canalisation.

Matériau et construction

- Le bâti de l'appareil, le dessus, les côtés, le réservoir de lavage et tous les principaux composants doivent être en acier inoxydable nuance 304, de calibre 12 à 16, ou être d'un matériau approprié pour la construction de l'appareil, d'après les normes de l'industrie.
- Construction à paroi double.
- Moteur de 3/4 HP au moins.
- Commandes numériques sur la partie supérieure avant.
- Thermomètre numérique.

Fonctions

- Cycle de lavage à 60 °C (140 °F) entièrement automatique; l'appareil doit être doté de pompes permettant l'approvisionnement du détergent et de l'agent de rinçage.
- Cycle de rinçage à 82 °C (180 °F) pour le rinçage de désinfection final.
- Mécanisme de mise en marche-arrêt automatique activé par un bouton ou par la porte avec interrupteur de sécurité.
- Drain avec pompe.
- Dispositif de protection du réservoir en cas de faible niveau d'eau.
- Fonction de détartrage.
- Bras de lavage supérieur et inférieur interchangeables.
- Remplissage de réservoir et cycle de drainage automatiques.
- Tamis à débris amovible en acier inoxydable.

Options à valeur ajoutée

- Dispositif de tempérage de l'eau de drainage (préinstallé).
- Rinçage à l'eau froide.

Exigences électriques

Le lave-vaisselle doit être doté d'un seul point de raccordement électrique, 208 V, 60 Hz, monophasé ou triphasé.

5.1.2 Lave-vaisselle à réservoir unique avec convoyeur de paniers pour pré lavage de 66 po (1676 mm)



Généralités

Construction robuste en acier inoxydable, chauffe-réservoir et surchauffeur à serpentin de vapeur, entièrement automatique, capable de laver un minimum de 198 paniers de vaisselle par heure. Le lave-vaisselle doit respecter les exigences et caractéristiques minimales ci-dessous :

Configuration

Le fonctionnement du lave-vaisselle doit se faire de gauche à droite. Le lave-vaisselle doit comporter un convoyeur à vapeur à un seul réservoir de 66 po (1676 mm) doté d'un surchauffeur dont la pression est inférieure à la pression atmosphérique.

Matériau et construction

- Fait d'acier inoxydable nuance 304.
- Pompe de lavage dotée d'un moteur d'au moins 2 HP, pompe de pré lavage dotée d'un moteur d'au moins 1 HP. Toutes les pompes doivent être dotées de rotors et de logements en acier inoxydable.
- Interrupteur de commande du ventilateur d'évent (tension de signal seulement, maximum 1 A).
- La partie du réservoir de lavage doit être suivie d'un surchauffeur intégré qui fera augmenter la température de l'eau entrante, de 110 °F (43 °C) ou 140 °F (60 °C) à 180 °F (82 °C), qui est la température requise pour la désinfection.
- L'eau qui servira au rinçage final doit être chauffée par un surchauffeur à serpentin de vapeur en acier inoxydable.
- La longueur totale du lave-vaisselle doit correspondre le plus possible à la longueur et à la configuration demandées.
- Panneaux d'extrémité en acier inoxydable.
- Thermostat pour le réglage de l'eau froide dans la partie de pré lavage (tempérage de l'eau de pré lavage et désencrassage).
- Ventilation en deux points (extrémité pour vaisselle souillée et extrémité pour vaisselle propre); permet à la condensation d'être redirigée dans le drain et de ne pas s'accumuler dans le haut du lave-vaisselle.

Convoyeur

Doté d'un système antiblocage, l'entraînement du convoyeur doit comporter un moteur d'au moins 1/6 HP.

Chauffage du réservoir

Le réservoir de lavage doit être chauffé au moyen d'un élément de chauffage électrique immergé à commande thermostatique et d'un serpentin de vapeur en acier inoxydable.

Surchauffeur

La taille du surchauffeur doit permettre une hausse de la température de l'eau entrante de 110 °F (43 °C) à 180 °F (82 °C), soit la température requise pour la désinfection.

Séchoir à air chaud

Le séchoir à air chaud doit être du type chauffage à la vapeur. La longueur du dispositif peut varier selon le fabricant, mais doit respecter l'espace disponible.

Fonctions

- Dispositif de protection du réservoir en cas de faible niveau d'eau.
- Panneau de commande électronique avec indicateurs numériques des températures de lavage et de rinçage.
- Panneaux anti-éclaboussures.

Options à valeur ajoutée

- Récupération de chaleur.
- Réservoir double de rinçage (ou réservoir de rinçage avant le rinçage final) pour réutiliser l'eau du rinçage final et l'agent de rinçage, pour ajouter des éléments de chauffage supplémentaires et pour réduire au minimum la consommation d'eau.
- Panneaux inférieurs et capots isolés avec paroi double en acier inoxydable et un isolant d'au moins R3.
- Dégagement vertical interne suffisant pour recevoir des plaques à pâtisserie de 18 po x 26 po.
- Portes à charnières pivotantes étanches et isolées.
- Dispositif de tempérage de l'eau de drainage (préinstallé).

Exigences électriques

Le lave-vaisselle doit être doté d'un point de raccordement électrique simple (lave-vaisselle et surchauffeur), 208 V, 60 Hz/3, triphasé.

5.1.3 Four combi électrique

Généralités

Le four combi doit permettre de combiner certaines de ces fonctions ou toutes ces fonctions : cuisson à vapeur à faible pression, cuisson à air chaud par convection, cuisson classique. Le four combi servira à cuire des pâtisseries, à cuire à la vapeur, à cuire au four, à rôtir, à griller et à remettre en température des produits alimentaires, en plus de les garder au chaud. Le four doit respecter les exigences et caractéristiques minimales énoncées ci-après :



Configuration

- Le four doit pouvoir recevoir des plats de cuisson de 457 mm x 660 mm (18 po x 26 po) et de 305 mm x 508 mm (12 po x 20 po).
- Le four doit pouvoir recevoir 6, 10 et 20 plats de cuisson.
- Le four plein format (20 plats de cuisson) doit être roulant.
- Le four doit être offert avec ou sans bouilloire.

Matériau et construction

- L'intérieur et l'extérieur doivent être en acier inoxydable nuance 304 minimum avec un fini n° 4 ou plus fin.
- Compartiment de cuisson poli avec coins concaves.
- Panneau de commande électrique avec interface USB.
- Porte ventilée avec fenêtre d'observation en verre trempé.
- Butoir de porte intégré et plateau récepteur de condensat à écoulement autonome.
- Compartiment de cuisson et générateur de vapeur entièrement isolés.
- Lampe de four avec verre de sécurité résistant aux chocs.
- Ventilateur multidirectionnel à au moins deux (2) vitesses protégé contre les dommages pendant son fonctionnement.
- Pattes en acier inoxydable pourvues de pieds réglables permettant d'assujettir l'appareil au sol.
- Tablettes en treillis à tous les quatre (4) pouces de hauteur dans le compartiment de cuisson.
- Poignée dotée d'un mécanisme de sécurité pour protéger le personnel contre la vapeur chaude.

Fonctions

- Joint d'étanchéité à la porte, à ajustement par pression, facile à remplacer.
- Capacité d'enregistrer un minimum de 200 recettes informatisées comportant au moins trois (3) étapes de cuisson chacune.
- Enregistreur de données HACCP pour documenter la production; les données comprennent : temps de production, durée de production, température de préparation, température interne pour cuisson au thermomètre (sondes multipoints). Les données doivent pouvoir être téléchargées sur une clé USB.
- Il doit être possible de nettoyer l'intérieur du four au jet d'eau.

Panneau de commande électronique, plage de température et éléments de chauffage

- Les commandes programmables doivent également comporter un port USB pour le téléchargement et le téléversement des recettes.
- Commandes numériques du temps, du réglage de la sonde centrale et de la température, qui peut être réglée sur une plage minimale de 66 °C à 260 °C (150 °F à 500 °F).

Options à valeur ajoutée

- Éclairage intérieur DEL
- Sonde centrale intérieure avec au moins quatre (4) points de commande

Exigence électrique: Le four doit être offert pour une alimentation de 208 V.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0113-13J024/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W113-13-J024

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-3-40075

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin650
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe «B» - Base de paiement

1. Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaires tout compris en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Item	Description	Qté	Prix unitaire ferme	Marque / Modéle
1	Lave-vaisselle encastré	1	\$	
2	Lave-vaisselle à réservoir unique avec convoyeur de paniers pour prélavage (environ 66 po)	1	\$	
3	Four combi	2	\$	

1.2 Delivery

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 24 mars 2014.

Bien que la livraison soit demandée pour le 24 mars 2014, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est _____